



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

1333 - Conseil sur l'habitat

Cofinancement d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle à Bouxwiller

Rapport n° CP/2016/134

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de la commune de Bouxwiller dont le projet de résidence intergénérationnelle a été pré-labélisé dans le cadre de l'appel à projets "J'habite et je vis l'intergénérationnel" que le Département a lancé en 2014.

L'étude de faisabilité permet d'examiner les caractéristiques des besoins et l'impact sur le type de produit orienté vers les séniors que cette commune doit réaliser.

Le Conseil Départemental fait de l'accompagnement des parcours résidentiels et notamment du maintien des personnes vieillissantes dans un domicile adapté, l'une des orientations majeures de son plan départemental de l'habitat (PDH).

Aussi, dans ce contexte, le Département a lancé, successivement en 2012, 2013 et 2014, les appels à projets « Résidences Senior » et « J'habite et je vis l'intergénérationnel » pour y répondre. En effet, les « résidences senior » ou les résidences intergénérationnelles sont des groupes de logements, non médicalisés, mais adaptés à la perte d'autonomie et qui proposent des services d'aide à la personne, des services locatifs et d'animation, facultatifs ou non.

A ce jour, 46 projets sont pré-labélisés ou labélisés. L'accompagnement du Département revêt différentes formes, dont une subvention pour la réalisation d'études de faisabilité des résidences senior ou intergénérationnelles. Il s'agit d'une subvention de 80 % du coût HT de la prestation, dans la limite de 6 400 € HT sauf pour les SCoTs d'Alsace Bossue, de Saverne et de Sélestat pour lesquels le plafond est porté à 8 000 € HT pour les dossiers déposés à compter du 1er avril 2012 (sinon dispositif antérieur, soit 50 %). Pour mémoire, le seuil de 80 % d'aides publiques ne doit pas être dépassé.

A ce titre, il vous est soumis la demande de la commune de Bouxwiller dont le projet de résidence intergénérationnelle, associant accession à la propriété et de locatif aidé, a été pré-labélisé.

Un montant total de 3 668,16 € pourrait être octroyé à la commune pour le cofinancement de l'étude de faisabilité dans le cadre de la réalisation de résidences senior ou intergénérationnelles.

La commission territoriale du territoire d'action ouest a émis un avis favorable pour cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	20 000,00 €	20 000,00 €	3 668,16 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3668,16 € à la commune de Bouxwiller pour le cofinancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation de résidences senior ou intergénérationnelles qui ont été pré labélisées dans le cadre des appels à projet lancés par le Département.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,



Frédéric BIERRY